

Compte rendu de réunion

Conseil de perfectionnement

Mardi 18 octobre 2022, 14h-16h

Participants		
Simon BARREZ	Représentant des apprentis	P
Olivier BORNET	UFA Ligue de Voile	P (Visio)
Christiane COIGNET	Employeurs privés	P
Marie-Noëlle DESTANDAU	UFA CREPS de Bordeaux	P (Visio)
Anne-Laure DAVANIER	Coordonnatrice CREPS	Exc.
Stéphanie DECOUT	Coordonnatrice CREPS	Exc.
Cécile ESPAGNACH	UFA Stade Rochelais	P (Visio)
Nathalie LANZI	Conseil Régional NA	Absente
Fawzi LARBI	UFA ESCSP Limoges	P (Visio)
Maxence LEFEBVRE	Employeurs publics	Exc.
Pablo MERY	Représentant des apprentis	Absent
Bénédicte NORMAND	Directrice du CREPS de Poitiers	P
Alain PENNEC	COSMOS, syndicat employeurs	P
Christophe RABUSSIER	CFDT, syndicat salariés	P
Catherine TACHDJIAN	UFA Ligue de Handball NA	P (Visio)
Aude WELSCH	Agent comptable CREPS	P
<i>Invités permanents ne prenant pas part aux votes</i>		
Laurent BERTHE	Assistant du CFA	Exc.
Sylvie CAMMAS	Responsable formation CREPS	P
Céline DESSON	Représentante de la DRAJES	Absente
Olivier DULAC	Responsable apprentissage, emploi, partenariats	P
Sophie RASSET	Assistante administrative du CFA	P
Lucille RICHARD	Chargée de développement CFA	Exc.

Ordre du jour

- Accueil des nouveaux membres ;
- Adoption du CR du 11 mai 2022 ;
- Modification du règlement intérieur ;
- Bilan de la rentrée et des deux premières années de fonctionnement ;
- Organisation de la dotation en premiers équipements ;
- Actions envisagées dans le volet culturel ;
- Bilan de la visite d'étude au Québec, et perspectives ;
- Communication CFA/UFA ;
- Présence du CFA sur les salons ;
- Questions diverses.

Pièces jointes au compte rendu

- *Compte rendu du 11/05/22, modifié ;*
- *Lien de téléchargement des ressources vidéo de promotion de l'apprentissage ;*
- *Annexe - Statistiques CFA 2021-2022.*

Votes

Propositions	Pour	Contre	Abstention	Décision
Adoption du CR du conseil de perfectionnement du 11/05/2022	11	0	0	Adopté
Adoption des modifications du règlement intérieur	11	0	0	Adopté

Relevé de décisions

Décisions	Portée par	Échéance
Création du groupe de travail relatif à la mobilité internationale	Olivier DULAC	Début 2023
Validation des principes d'évolution des dotations en premiers équipements	Collectif	Promotion 22/23
Date du prochain conseil de perfectionnement arrêtée le jeudi 26 janvier 2023, 15h-17h		

Le quorum étant atteint, le conseil de perfectionnement peut valablement délibérer.



Ouverture du conseil de perfectionnement 2

- Ouverture du conseil et insertion d'un point à l'ODJ
- Accueil des nouveaux membres du conseil
 - M. Simon BARREZ, représentant des apprentis, APT Poitiers
 - Mme Sylvie CAMMAS, responsable du département formation professionnelle
 - Mme Cécile ESPAGNACH, stade Rochelais
 - M. Alain PENNEC, COSMOS
 - M. Christophe RABUSSIER, CFDT 86
- Adoption du compte-rendu de la séance du 11/05/2022



1. Accueil des nouveaux membres (PPT slide 2)

Mme NORMAND ouvre le cinquième conseil de perfectionnement du CFA du CREPS de Poitiers et excuse l'absence de l'ensemble des membres empêchés. Elle précise qu'un point relatif au règlement intérieur sera inséré à l'ordre du jour et accueille ensuite les nouveaux membres du conseil :

- M. Simon BARREZ, représentant des apprentis, APT Poitiers ;
- M. Alexis REBY, représentant des apprentis suppléant, APT Poitiers ;
- Mme Sylvie CAMMAS, responsable du département formation professionnelle ;
- Mme Cécile ESPAGNAC, représentant l'UFA Stade Rochelais ;
- M. Alain PENNEC, représentant le syndicat des employeurs COSMOS ;
- M. Christophe RABUSSIER, représentant le syndicat des salariés CFDT 86.

2. Adoption du compte rendu du 11/05/2022

Le compte-rendu du quatrième conseil de perfectionnement a été transmis par courriel à chacun des membres. Ce compte-rendu n'appelle aucune remarque des membres présents. M. Fawzi LARBI demande que soit modifié le nom de son UFA de CSP Limoges en ESCSP Limoges, représentant l'entité de formation du club.

Il est procédé au vote.

DECISION

Aucune opposition ni abstention : le compte rendu de la séance du 11/05/2022 est adopté à l'unanimité sous réserve de modification d'intitulé de l'ESCSP Limoges dans le PV.

3. Modification du règlement intérieur (PPT slide 3)



Modification règlement intérieur

3

- Mise en conformité de l'article 3.2 du règlement intérieur suite à la réorganisation du département formation.

- « Sont invités permanents au titre de leur expertise :
- Le responsable du département apprentissage, emploi et partenariat ;
 - l'agent chargé de développement du CFA ;
 - le responsable du département de la formation professionnelle
 - 1 représentant de l'autorité académique Jeunesse et Sport.

Le conseil de perfectionnement se réserve la possibilité d'inviter tout expert susceptible d'alimenter la réflexion. Celui-ci ne dispose pas d'une voix délibérative.

Un assistant administratif du CFA est systématiquement invité afin d'établir le compte rendu de réunion. »



- Renouvellement de mandats à prévoir au terme de 2 ans

Mme NORMAND présente la nouvelle organisation des services du CREPS : le grand département formation qui préexistait est désormais scindé en trois entités distinctes : un département de la formation professionnelle statutaire, un département formation professionnelle et un département apprentissage, emploi, partenariat qui intègre le CFA et le futur Campus néo-aquitain des métiers du sport et de l'animation. Ces changements émanent des nouvelles orientations de la direction et entraîne de ce fait une mise en conformité de l'article 3.2 du règlement intérieur du CFA du CREPS de Poitiers.

Du fait de la création du département apprentissage, emploi et partenariat intégrant le CFA, son responsable apparait désormais en tant qu'invité permanent du conseil de perfectionnement au titre de son expertise. D'autre part, un assistant administratif du CFA est systématiquement invité afin d'établir le compte rendu de réunion. Il est maintenu l'invitation systématique du responsable du département de la formation professionnelle pour garantir une communication interservices de qualité.

Il est procédé au vote en conseil de perfectionnement avant validation lors du prochain CA du CREPS

DECISION

Aucune opposition ni abstention : la modification du règlement intérieur est adoptée à l'unanimité et sera proposée à la délibération du prochain CA du CREPS.

Conformément au règlement intérieur, Olivier DULAC informe que des renouvellements de mandat sont à prévoir au terme de 2 ans. Ils concernent notamment les coordonnateurs de formation du CREPS mais aussi le remplacement du représentant des employeurs publics suite à la démission de M. Maxence LEFEBVRE.

4. Bilan de la rentrée apprentissage et des deux premières années de fonctionnement (PPT slide 4-5-6-7)



Bilan 2022

4

Année 2022	CREPS de Poitiers	UFA Bordeaux	UFA Ligue de Voile	ESCSP Limoges	STADE ROCHELAIS	Contrats en gestion courante	Totaux
Nombre de contrats signés							
Période du 01-01-22 au 30-06-22		45		5		202	252
Période du 01-07-22 au 31-12-23	126	54	24	11	4	46	265
Projections au 31/12/2023	10	10					20
Total apprentis en gestion 2022							537

Année 2022	CREPS de Poitiers	UFA Bordeaux	UFA Ligue de Voile	ESCSP Limoges	STADE ROCHELAIS	Totaux
Fiches de préinscription candidats retenus reçues du 01-01-22 au 30-09-2024	126	99	24	16	4	269
Fiches de préinscription candidats non retenus reçues du 01-01-22 au 30-09-2022	12	5	1	0	0	18
Total gestion fiches d'inscription						287

Aides aux apprentis	Aide au permis	Fond social régional	Carte étudiant des métiers
Année 2020/2021	5		
Année 2021/2022	7	2	235
Année 2022/2023	10	4	254

Olivier DULAC dresse le bilan de l'année 2022. Les chiffres sont depuis la création du CFA en 2020 en constante augmentation. Pour rappel lors de la création du CFA il y a deux ans, le CFA gérait moins de 90 apprentis contre 517 en 2022.

Sophie RASSET revient sur la notion de « contrat en gestion courante » et précise que cet intitulé regroupe les contrats signés en 2022 mais aussi en 2021 mais pour lesquels les apprentis sont toujours en formation en 2022. Cela regroupe la gestion des absences et l'information aux employeurs, le conseil employeur liés à l'utilisation des plateformes de l'AFDAS ou du CNFPT, la mise en relation avec les médiateurs et le cas échéant le suivi des ruptures, la certification des heures pour les OPCO.

Les statistiques relatives aux fiches de préinscription reprennent le nombre de fiches en gestion pour le CREPS de Poitiers et pour les différentes UFA. Chaque fiche fait l'objet d'un traitement individuel : saisie, élaboration du CERFA et formalisation de la convention de formation par apprentissage des apprentis. En termes de traçabilité, les fiches sont traitées même si le processus d'élaboration du contrat ne va pas à son terme.

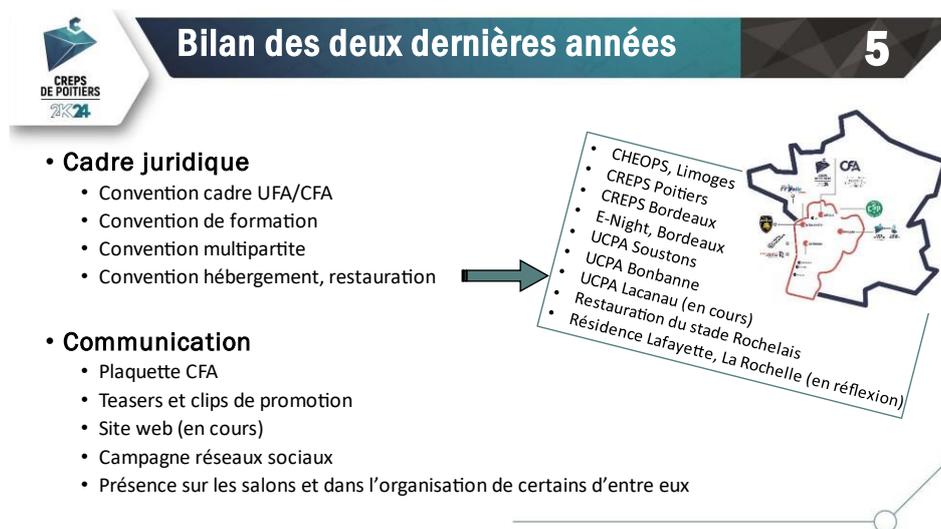
Plusieurs membres du conseil souhaitent s'exprimer à ce stade :

- Christophe RABUSSIER indique que la CFDT peut apporter son aide en tant que syndicat des salariés notamment sur les problématiques liées au droit du travail ;
- Fawzi LARBI mentionne qu'il inclut systématiquement un module sur le droit du travail dans le cadre des formations de l'ESCSP ;
- Cathy TACHDJIAN insiste sur le rôle important et complémentaire entre le CFA et les UFA, notamment lors de la relation avec les employeurs précédant la prise de contact avec le CFA ;
- Olivier BORNET insiste sur l'importance de la présence des UFA sur le site web du CFA pour faciliter la mise en relation et la bonne compréhension du rôle de chacun en amont de la mise en place des contrats d'apprentissage.

Olivier DULAC présente ensuite quelques chiffres et éléments complémentaires :

- Une augmentation du nombre d'aides est à noter, témoignant d'une meilleure information des apprentis et d'une plus grande anticipation du CFA envers eux ;
- Les cartes étudiants des métiers permettant de bénéficier d'avantages financiers sont désormais remises dès l'entrée en formation des apprentis ;
- La mixité des formations reste un enjeu. 25% des apprentis du CFA sont des femmes contre 75% d'hommes. Une réflexion reste à mener sur les moyens d'équilibrer cette proportion homme/femme ;
- Un apprenti en DEJEPS athlétisme en situation de handicap est accueilli cette année en formation ;
- La certification Qualiopi a été validée en septembre 2021. Au-delà du En lien avec le CFA du CREPS de Poitiers, le rôle des UFA est fondamental pour garantir une réelle démarche qualité.

Au regard de l'ensemble de ces premiers éléments statistiques Bénédicte NORMAND insiste sur la nécessité d'un redimensionnement de l'équipe et d'une requalification des différentes missions dans un futur proche. Le nombre d'apprentis, l'ensemble des démarches à couvrir et le développement d'une offre de services imposent une plus grande professionnalisation de l'équipe et un renfort RH à prévoir.



Olivier DULAC présente ensuite le cadre juridique du CFA et les conventions de maillage territorial installées au cours de ces deux dernières années. Ce maillage territorial élargi permet aux apprentis de bénéficier des frais annexes en ne réglant que leur reste à

charge (la différence étant facturée directement au CREPS par les partenaires). Il évoque également les supports de communication qui ont été déployés durant ces deux premières années et souligne que l'élaboration du nouveau site web dédié au CFA est en cours de finalisation.



Bilan des deux dernières années

6

• Organisationnel

- Organisation du conseil de perfectionnement et de sa représentation
- Enquête SIFA
- Fiche de pré -inscription

• Budgétaire

- Budget analytique
- Marché public premier équipement
- Simulateur de coût

• Partenarial

- Structuration de la relation avec l'AFDAS
- Réseau des CFA locaux et du ministère des sports
- Région Nouvelle Aquitaine
- Services de l'État



D'un point de vue fonctionnel, Olivier DULAC mentionne l'importance accordée à la création et à la structuration du conseil de perfectionnement qui associe volontairement des représentants d'univers très divers afin de favoriser un fonctionnement transparent et en pleine collaboration avec les différents partenaires dont les UFA.

Sophie RASSET indique avoir assuré les remontées de l'enquête SIFA, destinée à recenser les apprentis et nombre de statistiques les concernant au 31/12/2021. La prochaine campagne sera lancée en janvier 2023 pour un recensement de l'année 2022. Sophie RASSET insiste sur le temps très important à dédier à cette enquête réalisée manuellement et qui comporte de nombreux champs obligatoires soumis à une codification spécifique. Olivier DULAC indique qu'une réflexion sur l'acquisition d'un applicatif spécifique de gestion est en cours : celui-ci permettrait de sécuriser la chaîne d'élaboration des cerfa / contrats et de réaliser ces enquêtes.

Aude WELSCH souligne qu'une structuration est aussi nécessaire au niveau du service financier. Une réorganisation du travail est en cours de réflexion car le suivi des apprentis est assuré individuellement du fait d'une facturation à titre individuel. La requalification des missions au sein de l'équipe actuelle du CFA devra intégrer cette dimension de suivi budgétaire et le lien nécessaire avec le service financier du CREPS. Elle précise que France Compétences demande des remontées comptables en juin de chaque année. Elle sollicitera les UFA au travers d'un document support pour assurer cette obligation réglementaire.

Olivier DULAC revient sur les partenariats mis en place depuis la création du CFA :

- Liens réguliers avec l'AFDAS (téléphonique et présents pour présenter le projet du CFA et ses évolutions) ;
- Partenariat avec les CFA locaux notamment avec le CFA'Sup et le CFA académique ;
- Proposition de structuration d'un réseau des CFA des CREPS au sein du ministère des Sports ;
- Partenariat important avec les collectivités territoriales (Région Nouvelle Aquitaine, Grand Poitiers...)
- Collaboration avec les services de l'État, principalement la DRAJES et la DREETS pour la certification de MA.



Bilan des deux dernières années

7

• Labels

- Qualiopi
- Apprentissage en Nouvelle Aquitaine



• Formation, Valorisation

- Formation des maîtres d'apprentissage (19h)
- Centre de certification DREETS
- Habilitation de membres de jury
- Projet de mobilité internationale



• En perspective...

- Proposition de présence auprès des UFA
- Séminaire annuel des assistantes
- Déploiement d'un outil de gestion : Arexis
- Offre de service élargie

Olivier DULAC mentionne l'obtention de deux labels :

- « Qualiopi » sur les indicateurs spécifiques aux CFA, obligatoire et porté par le ministère du travail ;
- « Apprentissage en Nouvelle Aquitaine » qui est le label qualité porté par la Région.

L'obtention de ces labels imposent un travail permanent d'actualisation des procédures et de rendre compte de l'avancée des différents projets. Un travail spécifique est à conduire en vue de l'audit de contrôle Qualiopi et du renouvellement du label Régional.

Olivier DULAC présente le bilan très positif de la session de formation de maître d'apprentissage mise en place en février 2022. Ce module de 19h a connu un franc succès auprès des participants qui devraient, pour certains d'entre eux, se présenter à la certification prochaine DREETS. Pour rappel, ce module de formation a été conçu en modalité hybride. Sa partie distante comprend l'ensemble des compétences transversales de maître d'apprentissage. Ce module transverse est déployé au niveau interministériel par le ministère des Armées, le ministère de l'intérieur et prochainement par les Services du Premier Ministre.

Catherine TACHDJIAN souligne qu'une formation Maître d'apprentissage a aussi été portée par la Ligue de Handball Nouvelle-Aquitaine et évoque qu'il serait opportun qu'une session soit planifiée pour janvier 2023. Olivier BORNET souhaite connaître dans les meilleurs délais les modalités d'organisation, d'inscription et le calendrier prévisionnel.

Olivier DULAC indique qu'une nouvelle session est en cours de programmation au début de l'année 2023 et précise que l'inscription se fera via un site dédié. Il précise que la formation est actuellement animée par des coordonnateurs du CREPS de Poitiers mais que des collègues d'UFA pourrait également intervenir sur cette formation. Une journée de type « formation de formateurs » pourrait également être organisée pour permettre aux UFA qui le souhaitent de mettre en œuvre ce dispositif de façon autonome.

Parallèlement, Olivier DULAC signale qu'une session de certification professionnelle relative aux compétences de Maître d'apprentissage/tuteur sera organisée au premier trimestre 2023 et que des jurys sont en cours d'habilitation.

Le CFA porte également plusieurs projets d'évolution :

- Proposer sa présence auprès des UFA avec une permanence tournante en fonction des besoins des sites ;
- Déploiement d'un outil de gestion des contrats d'apprentissage ;
- Réflexion sur l'organisation d'un séminaire des assistantes de formations du CREPS de Poitiers et des UFA pour mieux se connaître et ainsi fluidifier les process administratifs ;
- Élargissement de l'offre de services à l'attention des apprentis.

Bénédicte NORMAND insiste sur le fait que l'appui des UFA est primordial pour continuer de se développer mais qu'une implication des coordonnateurs est fondamentale pour être au plus près du terrain. Elle se questionne sur « comment faire pour mieux communiquer ensemble ? » Christiane COIGNET confirme que l'accompagnement des UFA et des employeurs est indispensable pour la réussite d'un parcours par apprentissage.

Au vu de cette activité très importante, Bénédicte NORMAND indique qu'une réflexion est engagée sur une éventuelle augmentation des frais de gestion, actuellement fixés à 15%. Aucune piste n'est arrêtée à ce jour dans l'attente des évolutions des aides à l'apprentissage au 01/01/2023.

5. Organisation de la dotation en premiers équipements (PPT slide 8)



- Année 2021/2022 fortement impactée
 - Nécessité de formaliser un marché public (seuil 40K€HT dépassé)
 - Intégration de l'obligation de packager le matériel multiple
 - 3 lots dont 2 infructueux
 - 1 seul répondant
 - Incapacité des équipementiers à se positionner au vu des listes de matériel, des disponibilités et de l'évolution des prix
 - Livraisons individuelles chronopost pour les formations échues
 - Pénalités élevées et service inadapté
 - Renonciation du seul répondant pour l'année prochaine
- Perspectives 2022/2023
 - Nouveau marché public simplifié
 - De nombreux scénarios envisagés
 - Envisager une dotation sur moins de matériels
 - Investir dans des équipements durables et de qualité, porteurs de la marque CFA dans le temps



Olivier DULAC reprend l'historique de la campagne 2021/2022 avec un point sur la situation actuelle et sur l'ensemble des difficultés rencontrées avec le fournisseur qui a été dans l'incapacité de tenir les engagements pris dans le cadre du marché public. Une grosse difficulté d'approvisionnement est à noter mais celle-ci a été couplée avec des erreurs manifestes du prestataire (livraison de commandes non packagées sur les sites imposant une logistique retour, packs non complets, produits absents...) Ce marché a fait l'objet d'un suivi quasi quotidien par Lucille RICHARD, chargée de développement du CFA et Olivier QUEHEN, en charge des marchés publics au CREPS.

Malgré les pénalités potentielles, le prestataire n'a pas eu la capacité de tenir ses engagements. Pour les formations clôturées, celui-ci a dû se résoudre à affréter un transporteur pour faire de l'envoi du pack individuel au domicile de chaque apprenti. Un process de vérification de la livraison a été mis en œuvre. Outre le dysfonctionnement patent du prestataire, Olivier DULAC rappelle que ce marché n'a fait l'objet que d'une seule réponse. Dans le contexte actuel d'inflation et d'absence de visibilité des fournisseurs sur l'évolution des prix, il faut penser un marché qui intègre cette dimension au risque de se trouver sans solution.

Plusieurs prises de parole :

- Marie-Noëlle DESTANDEAU souhaite qu'un point soit fait afin de pouvoir référencer combien d'apprentis sont encore en attente de leurs colis de premiers équipements ;
- Christophe RABUSSIER s'interroge sur les modalités de fonctionnement de la campagne de premiers équipements et soumet l'idée d'une attribution de chèques aux apprentis valables dans certaines enseignes ;
- Fawzi LARBI s'interroge sur la possibilité de déléguer aux UFA la gestion des frais de premiers équipements.

En réponse à ces questionnements, il est décidé

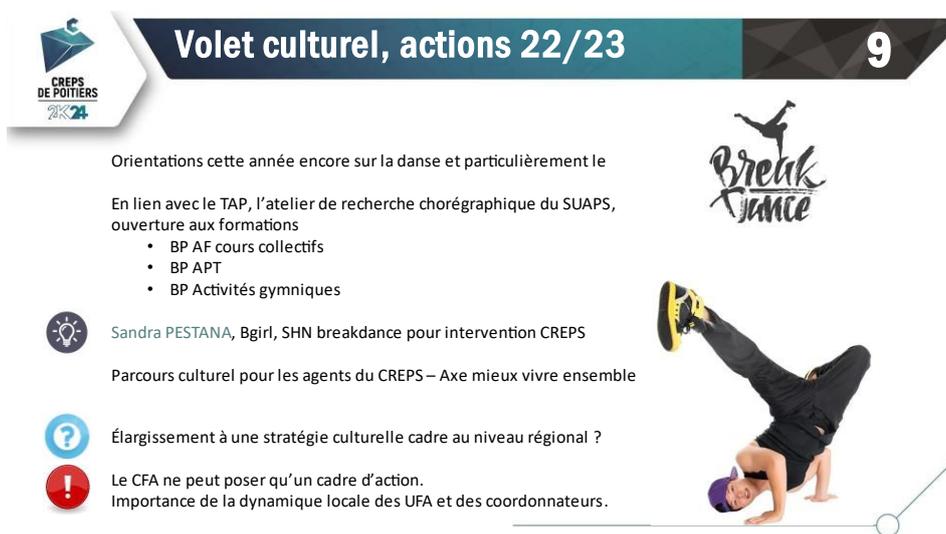
- de l'envoi d'un mail auprès des stagiaires des différentes UFA et du Creps de Poitiers afin d'établir un état de la situation de la livraison auprès de chaque apprenti ;
- il est précisé que la proposition d'un chèque a déjà fait l'objet d'une réflexion mais que les matériels ne sont pas tous éligibles à une prise en charge par l'AFDAS et que le CREPS doit pouvoir contrôler les devis avant d'engager des fonds ;
- il est souligné qu'une partie de la gestion pourrait être déléguée aux UFA mais que le marché est obligatoirement géré par le CFA ainsi que la facturation centralisée par le CREPS auprès de l'AFDAS.

Bénédicte NORMAND précise qu'elle souhaite un maintien des équipements logotés à l'effigie du CFA du CREPS de Poitiers. Il est rappelé que la dotation en frais de premiers équipements n'a pas vocation à remplacer le matériel technique que les clubs doivent fournir aux apprentis pour l'exercice de leurs missions. Christiane COIGNET confirme que les clubs doivent bien fournir un minimum de matériel aux apprentis et que les frais de premiers équipements n'ont pas vocation à les remplacer. Alexis REBY indique que la fourniture de matériel aux apprentis est inégale en fonction des structures et que certains n'en ont pas tout pour pouvoir travailler.

En vue de la campagne 2022/2023, un nouveau marché simplifié va être proposé. Celui-ci sera plus resserré sur des équipements de qualité et moins de petits matériels nombreux. Une démarche de « sourcing » est d'ores et déjà en cours pour identifier maximiser le nombre de répondants, envisager la meilleure organisation de la lotification... Ce type de prestation permet de rester dans le code de la commande publique, d'offrir aux apprentis des matériels de haute qualité et de garder l'image du CFA dans le temps.

La proposition d'évolution 2022/2023 de la gestion des frais de premiers équipements est validée par le conseil.

6. Actions envisagées dans le volet culturel (PPT slide 9)



Volet culturel, actions 22/23 9

Orientations cette année encore sur la danse et particulièrement le

En lien avec le TAP, l'atelier de recherche chorégraphique du SUAPS, ouverture aux formations

- BP AF cours collectifs
- BP APT
- BP Activités gymniques

Sandra PESTANA, Bgirl, SHN breakdance pour intervention CREPS

Parcours culturel pour les agents du CREPS – Axe mieux vivre ensemble

Élargissement à une stratégie culturelle cadre au niveau régional ?

Le CFA ne peut poser qu'un cadre d'action.
Importance de la dynamique locale des UFA et des coordonnateurs.

Le partenariat avec le Théâtre Auditorium de Poitiers (TAP) est reconduit en 2022/2023 avec une orientation sur la danse et plus particulièrement le break dance, discipline olympique aux JOP 2024. Un contact complémentaire a été identifié en la personne de Sandra PESTANA, sportive de haut niveau qui pourrait intervenir sur le site du CREPS de Poitiers. La prise de contact doit être finalisée et le projet encore affiné.

Deux spectacles sont prévus au TAP avec initiation pour nos stagiaires par les artistes :

- danse Hip hop pour les BPJEPS Activités physiques pour tous (APT) ;
- « popping » pour les BPJEPS Activités gymniques (AG).

Complémentaire, un parcours avec l'atelier de recherche chorégraphique de l'université de Poitiers est programmé pour les BPJEPS activités de la forme (AF).

Olivier DULAC revient sur l'élargissement à l'ensemble des UFA de la dynamique culturelle initiée par le CREPS de Poitiers et mentionne qu'un accord cadre pourrait être mis en place avec une gestion de leurs volets culturels par chaque UFA intéressée. Il précise que l'OPCO de la culture est également l'AFDAS. Bénédicte NORMAND insiste sur le fait que le CFA ne peut poser qu'un cadre d'action et que l'autonomie et la dynamique des UFA sont primordiales pour mettre en œuvre de tels projets. Marie-Noëlle DESTANDEAU précise qu'il n'y a pas eu d'avancées entre le CREPS de Bordeaux et l'opéra national par rapport au dernier conseil de perfectionnement. Elle trouve cependant intéressant de travailler en complémentarité sur ce sujet.

Il est acté d'échanger sur les avancées respectives de chacun et d'envisager la mise en place d'un accord cadre à l'échelle régionale uniquement si le besoin s'en fait sentir.

7. Bilan de la visite d'étude au Québec et perspectives (PPT slide 10-11)

Une visite d'étude s'est tenue fin octobre à Montréal et à Québec dans l'objectif de rencontrer les différents partenaires avec lesquels le projet de collaboration est construit depuis plusieurs mois.

Olivier DULAC rappelle les trois axes principaux du projet :

- Un axe formation et mobilité internationale des apprentis ;
- Un axe sportif autour du développement du basket féminin 3x3 ;
- Un axe encadrement et ingénierie sur l'analyse comparatiste des politiques publiques du sport.

La création d'une application smartphone spécifique pour l'orientation d'un côté et les sportifs de haut niveau de l'autre entre également dans l'axe formation. Ce projet intitulé « Teach Sport » a fait l'objet de très nombreux échanges avec les douze partenaires et a suscité un vif intérêt de leur part.

Des pistes très intéressantes ont été identifiées pour permettre la mobilité des apprentis. Cette mobilité peut s'envisager individuellement ou collectivement. L'élaboration d'une formation spécifique préparatoire à la mobilité au Canada est en cours de réflexion. Une rencontre prochaine est programmée avec l'Office Franco-Québécois de la Jeunesse (OFQJ) pour identifier la meilleure solution pour organiser ces mobilités (durée, permis de travail, financement, démarches...)



Visite d'étude Québec Oct. 2022

12 partenaires rencontrés sur la semaine

- Institut National du Sport de Québec;
- Parc Olympique de Montréal;
- Sport Québec;
- Société Québécoise de sauvetage;
- Fédération Québécoise de Basket;
- Réseau des Écoles Publiques Alternatives du Québec;
- Université du Québec à Montréal;
- Télé Université du Québec;
- Association des directions générales scolaires;
- Université Laval;
- Ministère de l'éducation Québécois;
- Consulat de France à Québec



Bénédicte NORMAND indique que plusieurs structures rencontrées lors du déplacement sont intéressantes dans la mise en place de ce projet de mobilité internationale pour accueillir les stagiaires/apprentis.



Visite d'étude Québec Pistes

- Mobilité des apprentis**
 - Opportunités identifiés avec INS, Sport Québec, Parc Olympique, fédérations...
 - Jeux du Québec 2023
 - Projets individuels d'apprentis à construire quel que soit la formation
 - Mobilité en « délégation »
 - Modèle d'affaire à établir (OFQ, fonds de coopération, Erasmus...)
- Formation des apprentis**
 - Réflexion sur des modules de formation complémentaires (U. Laval, TELUQ)
 - Création d'un module « rapid learning » sur la mobilité au Canada- 2023
- Formation de coordonnateurs**
 - Module surveillance à destination des MNS en charge de la filière AAN
- Co-construction de contenus de formation**
 - Élaboration conjointe de modules de formation « rapid learning » (lien MRP)



Au nom des apprentis, Alexis REBY et Simon BARREZ pensent que la mobilité internationale est une réelle opportunité car les visions du sport sont différentes. Le financement reste un point important qu'il faudra travailler car il peut être bloquant pour beaucoup d'apprentis.

Olivier DULAC précise que le ruban pédagogique doit être adapté avec le projet de mobilité de manière à ne pas pénaliser l'apprenti lors des certifications. Il précise qu'une mobilité croisée ou décalée pourrait être envisagée de même d'une mobilité post-formation. Alexis REBY s'interroge sur la faisabilité de réaliser le projet d'animation à Québec.

Bénédicte NORMAND souligne qu'il sera important de faire un point sur l'organisation que pose cette première expérience de mobilité internationale. Elle envisage d'expérimenter pour une dizaine d'apprentis (ou de stagiaires) sur une première année.

Fawzi LARBI revient sur la visio conférence du 4 octobre 2022 avec la fédération québécoise de basket dans l'objectif de nouer un partenariat fort avec le CSP Limoges à l'occasion de la venue d'équipes québécoises de basket et éventuellement d'organiser une mobilité des apprentis du BP Basket de Limoges au Québec. De plus, la ville de Limoges, labellisée Terre des Jeux, pourrait aussi accueillir une délégation québécoise à l'occasion des olympiades qui vont être organisées en juin 2023.

Olivier DULAC propose de créer début 2023 un groupe de travail ouvert aux membres du conseil intéressés pour s'engager dans le projet.

8. Communication CFA/UFA (PPT slide 12)



Communication CFA

12

Suite aux décisions du dernier conseil de perfectionnement, production de :

- 1 motion design « Je deviens apprenti »,
- 2 clips « Parole d'apprenti » en BP et DE

Une campagne de communication sur les réseaux sociaux pour le mois de l'apprentissage (Automne 2022)

Perspectives fin d'année 2022 et 2023

- *Évolution du site web*
- *J'accueille un apprenti, motion design*
- *Le lien CFA/UFA, motion design*
- *Parole d'apprenti en UFA*
- *Supports maîtres d'apprentissage, employeurs*



Bénédicte NORMAND indique que le CREPS s'est fortement engagé sur le développement de la communication de l'établissement. Le recrutement d'un chargé de communication pour renforcer l'équipe actuelle est envisagé.

Olivier DULAC revient sur la campagne « Apprentissage » sur les réseaux sociaux conduite par le CFA durant le mois de l'apprentissage. Il présente les premières réalisations qui font suite aux décisions du dernier conseil de perfectionnement :

- un motion design sur la thématique : « Je deviens apprenti » ;
- deux vidéos donnant la parole à des apprentis en BPJEPS et DEJEPS ainsi qu'à leurs employeurs et maîtres d'apprentissage.

Il présente les prochaines étapes pour la communication du CFA :

- finalisation du site Web ;
- création de motion design sur d'autres thématiques de l'apprentissage ;
- tournage de témoignage au sein des UFA.

9. Présence du CFA sur les salons

Comme chaque année, le CFA sera présent sur le salon passerelle à La Rochelle début janvier 2023 et sur le salon de l'apprentissage de Grand Poitiers en mars 2023.

Fawzi LARBI précise qu'un salon de l'emploi se tiendra à Limoges du 15 au 17 juin 2023 et propose une présence conjointe CFA/ESCSP.

Marie-Noëlle DESTANDEAU souhaite pouvoir disposer des ressources vidéos tournées par la CFA pour la promotion de l'apprentissage directement lors des événements du CREPS de Bordeaux.

Olivier BORNET invite le CFA à participer à un colloque de la Ligue de Voile qui se tiendra le 22 novembre en présence des employeurs, des autres organismes de formation, des formateurs et de la fédération française de voile. Christiane COIGNET confirme que ces initiatives sont une valeur ajoutée pour rencontrer et échanger avec des employeurs encore réticents à l'apprentissage.

10. Questions diverses :

Aucune question diverse n'ayant été proposée, l'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 16h10.

Prochain conseil de perfectionnement programmé le jeudi 26 janvier 2023, 15h-17h

Le 05/12/2022

Prise de notes Sophie RASSET

Compte-rendu Sophie RASSET, Lucille RICHARD, Olivier DULAC

Validation Bénédicte NORMAND

Le 25 octobre 2022

Annexe

Centre de Formation d'Apprentis du CREPS de Poitiers - Statistiques de l'année 2021/2022 -

Le référentiel qualité Qualiopi fait référence à l'Article L6111-8, modifié par la loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 - art. 24 (V) qui stipule que « Chaque année, pour chaque centre de formation d'apprentis et pour chaque lycée professionnel, sont rendus publics quand les effectifs concernés sont suffisants » :

1° Le taux d'obtention des diplômes ou titres professionnels

Sites	Nombre total d'apprentis	Nombre d'apprentis reçus	Pourcentage
CREPS de Poitiers, site de Poitiers	94	75	79,80 %
CREPS de Poitiers, site de Limoges	12	6	50,00 %
CREPS de Poitiers, site de Niort	15	13	86,67 %
CREPS de Poitiers – GLOBAL	121	94	77,70 %
CREPS de Bordeaux, site de Bordeaux	43	36	83,70 %
CREPS de Bordeaux, site de Soustons	16	14	87,50 %
CREPS de Bordeaux, site de Bombannes	13	12	92,30 %
CREPS de Bordeaux, site de Lacanau	13	13	100,00 %
UFA - CREPS de Bordeaux – GLOBAL	85	75	88,25 %
UFA - Ligue Nouvelle Aquitaine de Hand Ball	9	6	66,70 %
UFA - Ligue Nouvelle Aquitaine de Voile	17	16	94,10 %
UFA – ESCSP Limoges (formation BP Basket non terminée à date)	-	-	-
TOTAL GENERAL	232	191	82,30 %

2° Le taux de poursuite d'études

Enquête en cours auprès des apprentis 2021/2022 à date du conseil de perfectionnement.

3° Le taux d'interruption en cours de formation

Pour l'année 2021-2022, le taux d'interruption en cours de formation est de **2,6 %**.
Seules 6 ruptures en cours de formation avant diplomation sont à déplorer.

4° Le taux d'insertion professionnelle des sortants de l'établissement concerné, à la suite des formations dispensées

Enquête en cours auprès des apprentis 2021/2022 à date du conseil de perfectionnement.

5° La valeur ajoutée de l'établissement

La plus-value du CFA du CREPS de Poitiers s'exprime par quelques axes structurants de son fonctionnement :

- Représentativité et dynamisme du conseil de perfectionnement ;
- Présence de différentes UFA et possibles interactions entre elles (formations croisées par ex.) ;
- Les projets (culture et sport, mobilité internationale...) ;
- L'accompagnement des employeurs à la réalisation des contrats ;
- Les partenariats (AFDAS, Groupement d'Employeurs, réseau des CFA locaux et nationaux, mouvement sportif, Région Nouvelle Aquitaine, DREETS, collectivités, privé...) ;
- La communication (réseaux sociaux, site web, clips vidéo, motion design, goodies...) ;
- La formation et la certification DREETS des maîtres d'apprentissage ;
- L'obtention des labels qualité « Qualiopi » et « Apprentissage en Nouvelle Aquitaine » ;
- La gestion des frais annexes (premiers équipements, restauration, hébergement, aide au permis...) dans une logique de maillage territorial avec des établissements partenaires ;
- L'offre de services (techniques de recherche d'emploi, accompagnement individualisé, chèque livre...).

« Pour chaque centre de formation d'apprentis, est également rendu public chaque année le taux de rupture des contrats d'apprentissage conclus ».

Pour l'année 2021-2022, le taux de rupture des contrats d'apprentissage conclus est de **7,6 %**.
18 contrats ont été rompus au cours de l'année.

Le taux de rupture se décline de la manière suivante :

- Réorientation professionnelle 1.7 %
- Signature d'un nouveau contrat 0.8 %
- Rupture suite à l'obtention du diplôme 1.7 %
- Situations diverses 3.4 %